



Monsieur Le Président,

Les représentants de l'Union SNUI Sud Trésor Solidaires de la Direction Départementale des Finances Publiques du CANTAL ont décidé de participer à ce Comité Technique Local, le débat sur les suppressions d'emploi n'étant plus d'actualité. Nous espérons que ce point disparaîtra à l'avenir et que la catégorie C existera encore. Il est utile de rappeler que l'effort des suppressions d'emplois porte presque exclusivement sur cette catégorie de personnel au contraire des cadres supérieurs dont le nombre ne varie pas pendant cette période difficile.

A l'ordre du jour, la présentation de la Mission Maîtrise des Risques mise en place en septembre 2011, le document technique joint nous a peu éclairé sur cette nouvelle mission mais la discussion qui aura lieu ensuite permettra de parfaire nos connaissances de cette activité.

Cette mission novatrice paraît, d'après l'administration, essentielle au bon fonctionnement des services. Mais ne vaut il pas mieux privilégier, la réception du public, l'assiette, le contrôle, le recouvrement de l'impôt et le traitement du contentieux en mettant plus de moyens à l'exercice de ces missions en réel contact avec le public.

Après la Charte MARIANNE, le Référentiel Marianne et toujours le contrôle des agents par l'appel mystère tellement fin et intelligent qu'il est facile de découvrir que l'interlocuteur n'a pas de demande précise et qu'il ne s'agit pas d'un véritable usager. Personne n'est dupe.

Enfin, nous constatons que le sujet des ponts naturels est remis à l'ordre du jour, suite aux demandes nombreuses et variées des agents eux mêmes. Ils se sont donc librement exprimés en ouvrant le dialogue social mais restent forts mécontents de n'avoir pas été consultés initialement comme cela s'est fait dans d'autres départements.

Il appartient à la Direction d'établir le dialogue social de manière permanente et démocratique à l'égard des agents qu'elle a la responsabilité de diriger.